

TRAHISON DE SIR JOHN A LONDRES : SES CONSEQUENCES.

Le pacte fédéral si ingénieusement combiné qu'il fût pour la destruction de nos droits provinciaux, ne suffisait point cependant au ministre néfaste, que dans une heure de sincérité bien vite oubliée, le *Monde* a appelé un jour, "le vieux traître." Avant même que l'œuvre de la Confédération ne fût achevée, Sir John A. Macdonald conspirait déjà contre elle. Nous savons aujourd'hui, par les aveux de Sir George E. Cartier, qu'à Londres, Sir John tenta, au mépris de la foi jurée, de substituer au projet de bill voté par la Convention de Québec, un projet d'union législative. Il avait converti Sir A. T. Galt; et sans l'énergique résistance de Cartier, cette criminelle duperie eut été consommée.

C'est à cette occasion que Cartier dit "qu'il avait perdu toute confiance en sir John et qu'il ne lui pardonnerait jamais cet acte de trahison."

Et, plus tard, sir Georges-Etienne Cartier désabusé, désespéré et presque repentant, prévoyant sur son lit de mort les déceptions qui nous attendaient, écrivait à un de ses amis :

"MÉFIEZ-VOUS DE SIR JOHN; IL N'AIME PAS LES CANADIENS-FRAN-
ÇAIS DÉTESTE. C'EST SEULS QUE JE VOUS EN A VOUS D'EN
"PROFITER."

C'est qu'en effet, pendant un voyage de Cartier à Rome, sir John A. Macdonald introduisit frauduleusement dans le texte de l'acte de confédération quelques changements qu'à son retour Cartier ne remarqua pas.

Ce sont ces modifications qui ont permis plus tard d'enlever à la Province de Québec son contrôle sur tous les chemins de fer construits dans les limites de son territoire, à l'aide des subsides provinciaux.

C'est sur les mêmes modifications que sir John s'est appuyé pour faire voter l'*Acte des licences*, qui a heureusement échoué devant le conseil privé d'Angleterre.

EMPIÈTEMENES LÉGISLATIFS.

La Confédération est entrée en force le 1er juillet 1867.

A partir de ce jour, la carrière politique de sir John n'a plus été marquée que par une suite d'empiètements contre les privilèges des provinces :

L'acte des chemins de fer ;

L'acte des licences ;

Le projet de loi sur les mariages entre beau-frère et belle-sœur ;